

CADRE INTEGRE DU COMMERCE AU MALI

PROJET D'APPUI A LA FILIERE EXPORTARICE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES

Mars 2006

SOMMAIRE

O BREVE DESCRIPTION DU PROJET

I CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

II OBJECTIFS DU PROJET

III COMPOSANTES DU PROJET

IV MATRICE DES ACTIVITES

V STRATEGIE D'INTERVENTION

VI MODALITES DE GESTION DU PROJET

VII CONTEXTE LEGAL

VIII BUDGET

GOVERNEMENT DU MALI

Titre du Projet : Appui à la filière exportatrice des produits agroalimentaires.

Domaine d'appui stratégique : Mondialisation favorable aux Pauvres.

Brève Description

Le présent Projet d'appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national de validation de l'Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC), une étude réalisée par une équipe de consultants sous la conduite de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'assistance liée au commerce, le Cadre Intégré créé à l'initiative de la Banque Mondiale, le FMI, l'OMC, la CNUCED, le CCI et le PNUD.

L'étude a mis en évidence plusieurs contraintes qui freinent le développement économique et social du Mali, réduisent ses chances de tirer profit du Système Commercial Multilatéral (SCM) et aggravent la marginalisation de son économie.

Il apparaît notamment à travers l'étude que malgré de nombreuses potentialités le Mali n'arrive pas à tirer profit des opportunités et avantages octroyés aux PMAs dans le cadre de l'OMC pour accélérer son intégration harmonieuse au Système Commercial Multilatéral (SCM) tel que prévu par l'agenda de Doha. Il s'agit en l'occurrence de la contribution du commerce dans l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Pour y parvenir, l'étude suggère la mise en œuvre d'une matrice de mesures et recommandations avec l'appui technique et financier des partenaires.

Cette opportunité est offerte par le Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) 2006-2008 initié par l'Agence Française de Développement dont les objectifs concordent avec ceux visés par le Cadre Intégré.

En vue de la mise en œuvre des recommandations de l'EDIC, le Gouvernement a adopté une démarche participative qui s'est traduite par l'organisation des ateliers sectoriels et un atelier national pour la validation du Plan d'action proposé. Ces ateliers ont regroupé à la fois les représentants des administrations concernées, du secteur privé et également ceux de la société civile. Les actions retenues dans ce projet sont celles qui ont été classées comme prioritaires en raison, entre autres, de leur impact sur le revenu des producteurs.

Dans le souci d'obtenir des résultats performants et reproductibles l'Atelier National a retenu la filière exportatrice des produits agroalimentaires parmi les priorités. Le Mali dispose d'importants potentiels agroalimentaires. Les principaux produits exportés sont la mangue, le haricot vert, la pomme de terre, l'oignon/échalote, le sésame, le karité... Les principaux marchés sont l'Union Européenne, la sous région ouest africaine et de plus en plus le moyen orient. Malheureusement le niveau des exportations restent relativement faible en dépit des actions menées par les structures d'appui et les partenaires.

Notons que pour la seule mangue, 10.000 t rapportent, au bas mot, à l'exportation vers l'Union Européenne 13 milliards CFA par campagne dont 2 milliards reviennent aux producteurs. Ce qui est fort appréciable à l'échelle du Mali.

Les contraintes majeures identifiées à l'exportation des produits agroalimentaires sont :

- la faible qualité des produits exportés,
- le manque de professionnalisme des acteurs,
- la faiblesse des organisations professionnelles de la filière,
- la non conformité des produits aux exigences réglementaires et commerciales à l'exportation sur les marchés internationaux.

L'objectif global du projet concerne l'amélioration de la compétitivité de la filière exportatrice agroalimentaire.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Améliorer la qualité et accroître le volume des produits agroalimentaires exportés,
- Renforcer les capacités des acteurs et des organisations de la filière ,
- Accroître l'exportation de certains produits transformés par une technologie simple.

Le projet comporte cinq composantes :

- Adoption des Bonnes pratiques agricoles (BPA) ;
- Harmonisation et mise en place d'un système de codification unique de traçabilité des produits agroalimentaires
- Organisation et formation des acteurs de la filière
- Certification des vergers et des exportateurs de produits agroalimentaires
- Transformation des produits (séchage)

La durée du projet est de trois ans.

Le coût est évalué en EURO : 879.277

Date : mars 2006

I CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1.1 Contexte

Le Mali, pays classé parmi les PMAs est bénéficiaire du Cadre Intégré du Commerce pour mieux asseoir les bases de sa pleine participation au commerce international en vue de la réduction de la pauvreté.

Le Cadre Intégré est un programme d'assistance technique créé par six agences internationales¹. Dans la mise en œuvre du programme, un diagnostic approfondi des contraintes à l'accroissement de l'offre malienne sur les marchés internationaux a été fait et une série de mesures a été proposée. Ces mesures consignées dans une matrice d'actions visent à tirer meilleur parti du Système Commercial Multilatéral (SCM).

Au terme de l'étude diagnostique et à la demande du Comité de pilotage mis en place par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, certaines mesures ont été déclinées en projets financés par le fonds d'affectation spéciale (Guichet II) domicilié au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le présent projet d'Appui à la filière exportatrice des produits agroalimentaires au Mali, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures non couvertes par les projets et programmes en cours d'exécution ou d'élaboration.

Au Mali, sur une superficie totale de 1,241 millions de km², seulement un tiers est utilisable pour l'agriculture. Parmi les cultures irriguées, qui couvrent environ 160 000 ha sur un potentiel de 500 000 ha, le produit agroalimentaire occupent une place importante à cause de l'énorme potentiel de production dont recèle le pays.

Les grandes zones de production du pays sont la région de Sikasso, l'Office du Niger, le pays Dogon, Kita et le bassin de Bamako. La production nationale de produits agroalimentaires (hormis les céréales) est estimée à plus de 2000 000 de tonnes par an avec une forte participation de la région de Sikasso qui fournit environ les 50 %.

De cette production, on estime qu'à peine la moitié serait consacrée à la consommation nationale. La consommation de produits agroalimentaires (hormis les céréales) est estimée à 15 kg/an par habitant pour l'ensemble du pays et à plus de 30 kg/an par habitant pour Bamako.

Les potentialités d'exportation de produits agroalimentaires sont importantes et variées. Le marché est très prometteur notamment le marché européen, celui du Moyen-Orient et la sous région ouest africaine.

¹ Banque Mondiale, MI, OMC, CNUCED et PNUD.

Les principaux produits exportés sont actuellement : la mangue, le haricot vert, la pomme de terre , l'oignon/échalote, le miel, le karité.... Les marchés d'exportation sont l'Europe avec une forte propension pour la France, les pays de la sous-région; principalement la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, et la Mauritanie. Au regard de l'immense potentiel d'exportation, le volume des exportations actuel est faible; environ 1% de la production.

La quasi totalité des produits agroalimentaires ne répondent pas aux normes et standards requis par les pays importateurs. Les structures chargées du contrôle de la qualité et du conditionnement manquent de personnel qualifié, de matériels et d'équipements de contrôle. Plusieurs opportunités d'exportation demeurent sous-exploitées à cause de la désorganisation de la filière et le manque d'infrastructures adéquates.

En effet, il y a moins de cinq ans, au niveau de la balance commerciale, après le coton, l'or et le bétail, la filière exportatrice de produits agroalimentaires occupait le quatrième rang parmi les principaux produits d'exportation du Mali et contribuait positivement à améliorer la balance commerciale du pays.

Durant les dernières années, la production de la filière exportatrice de produits agroalimentaires a connu une baisse sur une base annuelle presque constante dont il convient de diagnostiquer les causes afin de suggérer des solutions qui permettront de mettre en place un programme de relance dynamique.

1.2 Justifications

La mise en œuvre de ce programme trouve sa justification par :

- la pauvreté des producteurs dont les exploitations sont de petite taille (95% ont moins de 5 ha)
- la diversification du revenu des producteurs qui sont aussi les « cotonculteurs » en vue de les soulager de la baisse des cours du coton en remédiant à la monoculture.
- les potentialités du Mali en matière de production et d'exportation de produits agroalimentaires exportables sont importantes ;
- l'existence de marchés (Union Européenne, Moyen Orient) ;
- la réponse aux exigences commerciales et réglementaires tel que le Règlement CE 178/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 28 janvier 2002 sur la traçabilité.

La filière exportatrice des produits agroalimentaires du Mali offre de grandes potentialités à l'exportation par :

- le tonnage de produits agroalimentaires est estimé à plus de 2000 000 t dont plus de la moitié est exportable ;
- l'existence d'une expérience d'exportation pour certains produits sur les marchés européens et du moyen orient ;
- l'existence d'acteurs (producteurs, exportateurs, prestataires de services) et d'organisations professionnelles ;
- la capitalisation des actions pilotes d'appui des structures publiques, privées, d'ONG, et de projets.
- Les préférences tarifaires accordées aux produits agricoles (état très ouvert mais très concurrentiel des marchés).

L'essentiel des exportations sur les marchés européens se fait par bateau à des cours fortement influencés par l'offre et la demande. Un créneau avion subsiste cependant, destiné à combler les vides ponctuels du marché mais aussi fournissant un créneau haut de gamme pour un marché de niche.

Les critères de qualité et commerciaux les plus recherchés sont :

- l'absence de problèmes phytosanitaires,
- le calibrage,
- L'emballage,
- la fiabilité et la régularité des flux et de la qualité.

1.2.3 Principales contraintes à l'exportation des produits agroalimentaires

NIVEAUX	AGENTS	FONCTIONS	CONTRAINTES
PRODUCTION	Producteurs	Fonctions techniques	
		-Approvisionnement en Intrants	Insuffisance d'encadrement et de connaissances techniques
		-Culture :	Faiblesse de la qualité des produits
			Faible niveau d'équipement des producteurs
			Mauvaise qualité des intrants
		Problème foncier et vétusté des surfaces cultivées.	
COLLECTE/RECOLTE	Producteurs Pisteurs Exportateurs	Fonctions Techniques	
		- Cueillette/Récolte	Enclavement des zones de production Accès aux exploitations
		- Tri	Approvisionnement en emballages
		- Conditionnement	Faiblesse des infrastructures de stockage
		- Pesage	Problèmes d'utilisation d'instruments de pesage
		-Transport	Accès difficile aux zones de production (évacuation de la production)
	Insuffisance et inadaptation des moyens de transport		

EXPORTATION	Exportateurs	Fonctions Techniques	
		Qualité	Organismes nuisibles
		Réception, Tri	Problème de calibrage et d'emballages appropriés
		Conditionnement	Faiblesse des infrastructures de Conditionnement
		Pesage	Problèmes d'utilisation d'instruments de pesage
		Réfrigération	Faiblesse des infrastructures de stockage
		Stockage	
		Transport	Insuffisance et inadaptation des moyens de transport
		Fonctions Commerciales	
		Gestion relations avec producteurs	Absence de contrats d'achats formalisés
		Gestion relations avec Prestataires de services	Identification et sélection des prestataires, contractualisation
		Gestion relations avec les clients	- Recherche de débouchés - Absence de contrats de vente formalisés - Problème d'agrèage à l'exportation - Traçabilité
		Fonctions Financières	
		Recherche de moyens de financement	Difficultés d'accès au crédit bancaire à moyen et long termes
Paiement des producteurs et des Prestataires	Difficultés de paiement des producteurs et prestataires		
ORGANISATION GESTION	Producteurs Exportateurs Associations Prestataires Structures d'appui	Fonctions Organisationnelles	
		Gestion des autres fonctions Planification et coordination des activités	Faiblesse dans la conception et l'élaboration d'un plan de campagne
		Prise de décisions	- Problème de choix des importateurs - Détermination des prix
		Gestion des ressources	- Faible qualification des acteurs et de leurs employés

		Collecte et diffusion d'informations	-Insuffisance d'informations commerciales
		Appui institutionnel	- Faiblesse de l'appui institutionnel aux acteurs et à leurs organisations

Parmi les contraintes d'ordre général on peut retenir noter :

- la dispersion et la taille modeste des surfaces cultivées qui rend difficile la traçabilité du produit, une exigence actuelle des marchés de l'Union Européenne;
- les difficultés d'accès au transport maritime;
- la forte dispersion de la profession d'exportateur, dont la taille moyenne, les capacités de financement, le niveau d'équipement et de technicité sont insuffisants pour se positionner avec une part conséquente sur les marchés internationaux;
- la méconnaissance et la non application des normes réglementaires et commerciales à l'exportation des produits agroalimentaires sur les marchés européens,
- la faiblesse relative des organisations professionnelles de producteurs et d'exportateurs.

1.2.4 Expériences des structures d'appui

1.2.4.1 Programmes et projets en cours :

Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence :

- Arrêté Interministériel 06-287/MIC-MEF-MA-ME portant réglementation de la profession d'exportateurs de fruits et légumes au Mali ;
- Promotion des filières agroalimentaires d'exportation.

Trade Mali : Programme Qualité

- Sensibilisation des producteurs sur Eurepgap et accompagnement à la certification d'une Société d'exportation ;
- Sensibilisation sur la traçabilité.
- Appui à l'élaboration du cahier des charges Mangue export-Mali par l'interprofession
- Constitution d'U GIE qualité
- Ouverture de nouveaux marchés

Helvetas : Programme de promotion des Filières (ProFil)

- Certification des vergers :
 - de 931 ha de mangues biologiques à Sibirila (Bougouni), et Doussoudiana (Yanfolila),
 - de 1045 ha de mangues équitables à Sibirila (Bougouni), et

Yanfolila;

- Formation et organisation des planteurs ;
- Suivi de la campagne ;
- Appui à la commercialisation de 30 tonnes de mangues bio/équitables exportées

- Mise en relation avec d'autres partenaires et clients : manifestation d'intérêt d'un deuxième client pour la fourniture de 200 à 400 tonnes de mangues (bio/Eurep/Equit)
- Appui au séchage de Mangues

Unité de Gestion des Projets du Cadre Intégré du Commerce (UGP-CI)

- Appui à l'amélioration de la qualité de la mangue malienne par le traitement phytosanitaire de 2000 ha de vergers ;
- Sensibilisation aux Bonnes pratiques Agricoles ;
- Mise en place d'un fonds afin de faciliter l'accès des exportateurs au crédit.
- Réalisation du Guide de l'exportateur.

1.2.4.2 Programme en cours d'élaboration

Programme de Compétitivité et de Diversifications Agricoles (en phase de démarrage)

- Facilitation de l'accès au financement
- Réalisation d'infrastructures commerciales

Autres programmes/projets du secteur

Le présent projet est en parfaite synergie avec :

- Le programme STDF (Fonds d'Application des Normes au Développement du Commerce) de l'OMC/FAO en cours de formulation.
- Le Programme de Réduction des la Pauvreté par l'Exportation (PRPE) auquel le Mali, à travers le Cadre Intégré est admis et devrait être réalisé de 2006 à 2008..
- La construction d'une station de conditionnement des fruits et légumes à Bamako avec l'appui de la coopération néerlandaise (Projet Plaza).
- La construction des aires de ventes et de stockage des fruits et légumes avec l'appui de la coopération suisse.

L'analyse de la situation actuelle de la filière exportatrice des produits agroalimentaires du Mali permet de faire les constats suivants :

- Le niveau très faible des exportations au regard des productions exportables (moins de 1%)
- L'existence de contraintes techniques, commerciales, financières, et organisationnelles
- La résolution très partielle des contraintes par les projets et programmes en fin d'exécution (traitement phytosanitaire : 6% de la superficie ; certification bio et équitable : 0,7% des superficies des produits exportables),
- Les résultats très probants atteints par les actions pilotes (Helvetas : 32t de mangues bio/équitable exportées ; APROFA : transport multimodal de 680

tonnes de mangues réfrigérées ; l'UGP-CI² :: traitement phytosanitaire de 2000 ha de vergers, mise en place d'un fonds de garantie.

L'accroissement des performances économiques de la filière exportatrice des produits agroalimentaires, au regard de la faiblesse des moyens de l'Etat malien, nécessite l'appui des partenaires au développement du Mali en vue de lever les contraintes liées aux exigences commerciales et réglementaires que les exportateurs et encore moins les producteurs ne peuvent résoudre.

II OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Objectif global :

L'objectif global du projet concerne l'accroissement de l'offre de la filière exportatrice des produits agroalimentaires du Mali.

2.2 Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Objectif spécifique N°1 : Améliorer la qualité et accroître les volumes d'exportation de produits agroalimentaires maliens au bout de 3 ans,
- Objectif Spécifique N°2 : Renforcer les capacités des acteurs et des organisations de la filière exportatrice de produits alimentaires.
- Objectif Spécifique N°3 : Accroître la quantité de produits agroalimentaires bio séchés à l'exportation

2.3 Résultats attendus :

Résultat 1.1 : les Bonnes Pratiques Agricoles sont adoptées par les planteurs ;

Résultat 1.2 : l'application du code de traçabilité unique ;

Résultat 1.3 : 900 ha de surfaces cultivées de produits agroalimentaires sont certifiées par an à l'EUREPGAP et trois exportateurs sont porteurs du certificat ;

Résultat 1.4 : 900 ha de surfaces cultivées de produits agroalimentaires sont certifiées par an BIO/EQUITABLE et trois exportateurs sont porteurs du certificat ;

Résultat 2.1 : Les acteurs de la filière maîtrisent les fonctions (techniques, commerciales, financières, et organisationnelles) à l'exportation de produits agroalimentaires

Résultat 2.2 : les organisations professionnelles de la filière maîtrisent mieux les

² Unité de Gestion des Projets du Cadre Intégré

fonctions organisationnelles et d'appui à leurs membres ;

Résultat 2.3 : Les acteurs de la filière exportatrice des produits agroalimentaires sont régulièrement informés sur les opportunités et les exigences des marchés européens.

Résultat 3. : Un volume substantiel des produits agroalimentaires séchées sont exportables.

III COMPOSANTES DU PROJET

3.1 COMPOSANTE 1 : ADOPTION DES BPA

La qualité des produits agroalimentaires à l'exportation se construit d'abord à la production. Afin de résoudre les contraintes identifiées au niveau de la production, reposant sur la méthode de la « Formation action », les activités ciblées en vue de l'adoption par les producteurs des Bonnes Pratiques de Production sont les suivantes :

- La formation des agents des services phytosanitaires ;
- La formation des membres des OPA aux BPA (entretien des sols, respect de l'environnement, fertilisation, irrigation, taille, et la gestion d'exploitation et de coopérative agricoles),
- Le suivi des activités d'entretien des producteurs.

3.2 COMPOSANTE 2 : APPLICATION DU CODE DE TRACABILITE UNIQUE

La traçabilité des produits agroalimentaires vendus sur les marchés européens est une exigence réglementaire de l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du Règlement CE N° 178/2002 du Parlement Européen et du Conseil. Les codifications entreprises par les exportateurs seront harmonisées et étendues à l'ensemble du territoire national par l'adoption d'un système de codification unique en vue de la mise en place d'un code de traçabilité unique par produit d'origine Mali. Cela nécessite :

- La sensibilisation des producteurs sur la traçabilité,
- L'inventaire exhaustif des surfaces des productions agroalimentaires exportables ;
- La codification des exploitations ;

L'opportunité de cette mise en place sera saisie pour procéder à l'inventaire des variétés existantes par produit en vue d'une éventuelle réorientation de la production vers les variétés exportables.

3.3 COMPOSANTE 3 : ORGANISATION ET FORMATION DES ACTEURS

Les études et les ateliers participatifs organisés sur la dynamisation de la filière ont tous mis l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs et leurs organisations professionnelles. Cette composante du projet répond à ce besoin. Elle vise à responsabiliser les professionnels dans

la gestion de l'ensemble des activités de développement de la filière exportatrice des produits agroalimentaires. Les activités retenues pour cette composante portent sur :

- la dynamisation des regroupements d'OPA par zone de production en s'appuyant sur les structures existantes;
- la dynamisation de la faïtière mise en place ;
- la formation des exportateurs et de leurs employés : aux techniques de tri – conditionnement à l'exportation ; les normes réglementaires et commerciales ; la planification d'une campagne ; le suivi et l'évaluation de la campagne ; la gestion d'une entreprise d'exportation de produits agroalimentaires ; l'élaboration d'un business-plan ; l'élaboration et la négociation de contrat; le financement d'une entreprise d'exportation ;
- Suivi des formations des OPA et de leurs membres
- Information régulière des acteurs sur l'évolution des marchés ;
- Organisations de missions commerciales : Prospection de nouveaux marchés, échanges d'expérience, Participations à des foires commerciales.

3.4 COMPOSANTE 4 : CERTIFICATION DES SURFACES CULTIVEES ET D'EXPORTATEURS

Afin d'accroître les revenus des acteurs de la filière par un meilleur positionnement des produits agroalimentaires sur les marchés d'exportation, il est envisagé la certification de groupements de producteurs et des exportateurs aux normes Eurepgap, Biologiques et Equitables. L'observation de ces référentiels par les producteurs, les exportateurs et leurs organisations professionnelles nécessite les activités suivantes :

- la sélection des OPA par zone
- la sélection et la formation des auditeurs et contrôleurs internes ;
- la certification Eurepgap ;
- la Certification Bio/équitable;
- le suivi des référentiels Eurepgap, et Bio/Equitable

3.5 COMPOSANTE 5 : TRANSFORMATION PAR SECHAGE

L'agriculture biologique (fruits et noix) génère un écart important de produits non conformes (70%) qu'il convient de valoriser afin d'accroître sa rentabilité. Le séchage reste la technologie de conservation la mieux appropriée de par sa facilité de mise en œuvre, et l'existence de marchés biologiques de produits séchés à l'exportation. Les activités retenues pour cette composante portent sur :

- L'Appui à la création d'unités de séchage ;
- La Formation des entrepreneurs et de leurs employés sur : les technologies de séchage de produits agroalimentaires, les techniques de contrôle de qualité de ces produits, la gestion d'entreprise, l'élaboration et la négociation de contrats, le financement d'une unité de séchage ;
- La certification BIO/Equitable ;
- Le suivi des unités de séchage ;

IV MATRICE DES ACTIVITES DU PROJET
En EURO

Objectif Global	- Améliorer l'offre de produits agroalimentaires sur les marchés internationaux.		
Stratégie de Partenariat	Le Cadre Intégré pour le Commerce regroupe plusieurs départements ministériels et le secteur privé. Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec d'autres partenaires.		
Titre du projet	Appui à la filière exportatrice des produits agroalimentaires.		
Résultat 1.1 : les bonnes pratiques agricoles sont adoptées par les producteurs	Produit 1 : 10 agents des services phytosanitaires sont formés	79.280	Activité 1 : La formation des agents des services phytosanitaires
	Produit2 : 550 membres des OPA sont formés aux BPA, à la gestion d'exploitation agricole et de coopératives	83.244	Activité 1 : La formation des OPA et de leurs membres aux BP et à la gestion d'exploitation et de coopérative agricole
Résultat 1.2 le système de codification unique de traçabilité est appliqué	Produit1 : Les producteurs de Sikasso, Bougouni, Yanfolila, du Kaarta et de Koulikoro sont sensibilisés à la traçabilité	7.928	Activité .1 : La sensibilisation des producteurs sur la traçabilité,
	Produit2 : Les surfaces cultivées Sikasso, Bougouni, Yanfolila, du Kaarata et de Koulikoro sont inventoriées	55.496	Activité 2: L'inventaire Exhaustif des surfaces cultivées
	Produit3 : Les surfaces cultivées sont codifiées	7.928	Activité .3 : La codification des surfaces cultivées
	Produit 4 : Les casiers, palettes et lots sont codifiés	23.784	Activité 4: La codification des casiers, des palettes et des lots
Résultat 1.3 : 900 ha de produits agroalimentaires sont certifiés à l'EUREPGAP et trois exportateurs sont Porteurs du certificat	Produit 1 : 15 coopératives sont sélectionnées	7.135	Activité1 : la sélection des surfaces cultivées et des Organisations par zone
	Produit2 : 6 agents d'audit et d'inspection sont formés	11.892	Activité2 : la sélection et la formation des auditeurs et contrôleurs internes ;
	Produit 3 : Trois exportateurs sont porteurs du certificat Eurepgap	15.856	Activité 3: la certification Eurepgap ;
Résultat 1.4: 900 ha de surfaces cultivées de produits agroalimentaires sont certifiés BIO/Equitable et trois exportateurs sont porteurs du	Produit 1 : 15 coopératives sont sélectionnées	7.135	Activité1 : la sélection des vergers et OPA par zone
	Produit 2 : Trois exportateurs sont porteurs du certificat « Bio/Equitable» par an	15.856 x03= 47.568	Activité 2 : Certification « Bio/équitable »

certificat	Produit 3 : Un rapport de suivi hebdomadaire de l'application des référentiels est disponible	39.640	Activité 3 : le suivi de l'application des référentiels Eurepgap, et « Bio/Equitable »
Résultat 2.1 : Les exportateurs de la filière maîtrisent les fonctions (techniques, commerciales, financières, et organisationnelles) à l'exportation de produits agroalimentaires	Produit 1 : 60 agents des entreprises d'exportation sont formés	31.712	Activité 1 : la formation des exportateurs et de leurs employés aux techniques de tri – conditionnement de la mangue à l'exportation ; les normes réglementaires et commerciales ; la planification d'une campagne ; le suivi et l'évaluation de la campagne ; la gestion d'une entreprise d'exportation de fruits et légumes ; l'élaboration d'un business-plan ; l'élaboration et la négociation de contrat; le financement d'une entreprise d'exportation ;
	Produit 2 Un rapport de suivi des formations est disponible	23.784	Activité2 : Suivi des formations des agents des entreprises d'exportation
Résultat 2.2 : les organisations professionnelles de la filière exportatrice des produits agroalimentaires sont structurées ;	Produit1 Un Regroupement d'OPA est réalisé par cercle	6.324	Activité1 : le regroupement des différentes OPA par zone de production
	Produit2 : L'organisation faîtière de la filière est fonctionnelle	3.171	Activité2 : la dynamisation de la faîtière mise en place.
Résultat 2.3 : Les acteurs de la filière exportatrice de produits agroalimentaires sont régulièrement informés sur les opportunités et les exigences des marchés internationaux.	Produit 1 : Un bulletin hebdomadaire sur l'évolution de la campagne par produit ou groupe de produits est disponible	19.820	Activité 1 : Informer régulièrement les acteurs sur l'évolution des marchés ;
	Produit 2 : Trois missions commerciales sont organisées par campagne	118.920	Activité 2 : Organisations de missions commerciales : Prospection de nouveaux marchés, Participations à des foires commerciales
Résultat 3 : 100 tonnes de produits séchés sont exportées.	Produit 1 : 30 Unités de séchage sont opérationnelles	198.200	Activité 1 : L'Appui à la création et l'assistance aux entreprises de séchage ;
	Produit 2 : 30 Responsables d'unité de séchage et leurs agents sont formés	15.856	Activité 2 : La Formation des entrepreneurs et de leurs employés sur : les technologies de séchage ou de , les techniques de contrôle de qualité, la gestion d'entreprise, l'élaboration et la négociation de contrats, le financement d'une entreprise de séchage ;
	Produit 3 : 25 tonnes de produits séchés sont certifiées « Bio/Equitable par campagne	19.820	Activité 3 : La certification BIO/Equitable des produits séchés
	Produit 4 : Un rapport hebdomadaire de suivi de la campagne de séchage est disponible	23.784	Activité 4 : Le suivi des entreprises de séchage ;
Fonctionnement			Cf Renforcement Unité de Gestion,
TOTAL		879.277	

V STRATEGIE D'INTERVENTION :

La conception et la mise en œuvre du projet répondent à un certain nombre de principes fondamentaux :

- Approche filière : la démarche est structurée autour d'actions interconnectées et interdépendantes, permettant d'arriver à un plan d'actions prioritaires, identifié conjointement avec les opérateurs privés de l'amont et de l'aval.
- Orientation vers le marché : les besoins et les demandes du marché (intérieur et extérieur) seront à la base de l'identification des interventions du projet.
- Interventions orientées vers le secteur privé : les acteurs privés, incluant les associations de producteurs joueront un rôle premier dans l'identification des priorités et la mise en œuvre des activités ;
- Partenariat public/privé : le processus de prise de décision se basera sur une dialogue permanent entre le secteur privé et les autorités publiques. L'établissement et la consolidation de partenariats public/privé se particulièrement appuyés pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles, la formation et l'organisation des acteurs ;
- Une forte implication des femmes rurales avec les technologies simples de séchage et de grillage.
- Régionalisation et décentralisation : les spécificités régionales seront prises en compte dans les prises de décision et la mise en œuvre. Le programme s'insèrera dans le contexte actuel de décentralisation en développant des collaborations étroites avec les conseils ruraux et régionaux dans les orientations et la mise en œuvre du projet.
- Synergie avec les autres intervenants : Le projet va collaborer étroitement avec les programmes et projets intervenant dans la filière exportatrice de produits agroalimentaires singulièrement (Helvetas, le PCDA....) pour éviter des duplications au niveau des interventions des Partenaires Techniques et Financiers.

Le financement du projet permettra de mettre des ressources à la disposition de l'Unité de Gestion des Projets du Cadre Intégré du Commerce créé à cet effet en vue de renforcer ses moyens humains et matériels ; ce qui permettra de réaliser des économies et une meilleure visibilité dans la réalisation des recommandations de l'atelier national de validation de l'EDIC..

VI MODALITES DE GESTION DU PROJET :

Le projet sera exécuté localement par les services compétents du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le suivi sera assuré par la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

VIII.2.3 CONTEXTE LEGAL :

Ce document de Projet sera l'instrument clé nommé ainsi dans l'article 4 de l'Accord Type d'Assistance de Base (ATAB) entre le Gouvernement du Mali et le PNUD signé le 9 juin 1978.

VIII BUDGET

8.1 BUDGET PAR COMPOSANTE

COMPOSANTES	COUT	
	FCFA	EURO
ADOPTION DES BPA	106.599.491	162.524
APPLICATION DU CODE DE TRACABILITE UNIQUE	62.399.702	95.136
CERTIFICATION DE VERGERS ET D'EXPORTATEURS	.118.559.172	180.758
ORGANISATION ET FORMATION	55.160.534	84.099
MISSIONS ET MANIFESTATIONS COMMERCIALES	77.9999.628	118.920
SECHAGE	155.999.256	237.840
FONTIONNEMENT		Cf Unité de gestion des projets
TOTAL	576.717.784	879.277

8.2 BUDGET DETAILLE

En EURO

ACTIVITES	COUT (USD)
Activité 1.1 : La formation des producteurs et agents des services phytosanitaires	79.280
Activité 1.2 : La formation des membres des OPA aux BPA, et la gestion d'exploitation et de coopératives agricoles	83.244
Activité 2.1 : La sensibilisation des producteurs sur la traçabilité,	7.928
Activité 2.2 : L'inventaire Exhaustif des vergers	55.496
Activité 2.3 : La codification des exploitations	7.928
Activité 2.4: La codification des casiers, des palettes et des lots conditionnés	23.784
Activité 3.1 : la sélection des exploitations et OPA par zone pour certification Eurepgap	7.135
Activité 3.2 : la sélection et formation des auditeurs et contrôleurs internes ;	11.892
Activité 4.3: la certification Eurepgap (3 campagnes)	47.568
Activité 5.1 : la sélection des exploitations et OPA par zone pour certification Bio/Equitable	7.135
Activité 5.2 : Certification Bio/équitable (3 campagnes)	47.568
Activité 5.3: le suivi de l'application des référentiels Eurepgap, et Bio/Equitable	39.640
Activité 6.1 : la formation des exportateurs et de leurs employés : aux techniques de tri – conditionnement de la mangue à l'exportation ; les normes réglementaires et commerciales ; la planification d'une campagne ; le suivi et l'évaluation de la campagne ; la gestion d'une entreprise d'exportation de fruits et légumes ; l'élaboration d'un business-plan ; l'élaboration et la négociation de contrat; le financement d'une entreprise d'exportation ;	31.712
Activité 6.2 : Suivi des formations des agents des entreprises d'exportation	23.784
Activité 7.1 : le regroupement des différentes OPA par zone de production	6.324
Activité 7.2 :	3.171

la dynamisation de la faîtière mise en place	
Activité 8.1 : Informer régulièrement les acteurs sur l'évolution des marchés ;	19.820
Activité 8.2 : Organisations de missions commerciales : Prospection de nouveaux marchés, échanges d'expérience, Participations à des manifestations commerciales	118.920
Activité 9.1 : L'Appui à la création d'unités de séchage ;	198.200
Activité 9.2 : La Formation des promoteurs et promotrices sur : les technologies de séchage, les techniques, de contrôle de qualité, la gestion d'entreprise, l'élaboration et la négociation de contrats, le financement d'une unité de séchage;	15.856
Activité 9.3 : La certification BIO/Equitable des produits agroalimentaires séchés;	19.820
Activité 9.4 : Le suivi des unités de séchage ;	23.784
TOTAL	879.277

(Fin de document)